Reférence: 2024-10-1

FEDERATION DES SYNDICATS GENERAUX DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE CFDT RECHERCHE EPST



Nom Prénom Adresse:

	Date :
	Ref Pièce :

REMBOURSEMENT DE FRAIS

(Conditions de remboursement au verso)

Motif et date de la mission ou de la dépense :				
Les justificatifs originaux (nuits d'hôtels, rep	as, petits déjeuners,) sont à envoyer	r à l'adresse indiquée ci-d	lessous.	
Pour un remboursement incluant un trajet voiture : é	diter sur Mappy le point de départ et d'arrivé	ée, le nombre de Kms et joindre	?	
ce document à la demande de remboursement.				
En cas de repas professionnel, merci de préciser les no	ms et fonction des invités.			
Faute de ces renseignements, tout contrôle est imposs	ible ; nous serions dans l'obligation de te reto	urner cette feuille de frais.		
Ces remboursements ne sont que des indemnités comp	pensatrices pour dépenses supplémentaires oc	casionnées par le déplacemen	t	
Par conséquent, si le repas de midi est pris dans une c	antine, il n'est pas remboursé, puisqu'équival	ent à la dépense habituelle.		
Frais engagés				
		Date		
Voyage	Mode de transports	Montant	Justificatifs	
voyage	iviode de transports	IVIOIILAIIL	Justilicatils	
	<u> </u>			
Repas autre que restaurant CNRS				
Hébergement				
Autor		1		
Autres				
Total des dépenses engagées		0,00€		
Total des depenses engagees		0,00 €		
Visa du Secrétaire Général :				

Pour un remboursement par virement merci de joindre un Relevé d'Identité Bancaire.

Reférence: 2024-10-1

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE CFDT Recherche EPST



REMBOURSEMENT DE FRAIS

Règles de remboursement des frais engagés pour le syndicat :

Voyage:

La base de remboursement des voyages est le coût du voyage en train seconde classe. Seront, toutefois, pris en compte d'autres moyens de transport ou d'autres conditions de voyage :

- si le coût du voyage (en avion, par exemple) est moins élevé que par le train ;
- si le surcoût est justifié par une économie de temps et/ou une nécessité de travail ;
- si l'utilisation d'un autre moyen de transport est justifiée pour des raisons de santé.

Le Barème de remboursement des frais kilométriques applicables aux voitures est de : 0,4€/km

Il est recommandé de prendre des billets à des prix promotionnels. Pour les billets non échangeables ou non remboursables, le syndicat s'engage à les rembourser en cas d'impossibilité de se rendre à la réunion. Pour ceux qui le peuvent, venir la veille sur le lieu de la réunion est préconisé si le montant du transport + hôtel est plus intéressant.

Le remboursement d'une carte d'abonnement sera possible si son coût est amorti par le nombre de voyages pris au titre du syndicat et qu'il représente une réelle économie pour celui-ci.

Hébergement :

Rappel : L'hôtel est à la charge de l'EPST initiateur de la convocation, la veille d'une réunion commençant avant 10h

Nuits d'hôtel : seules sont remboursées les nuits d'hôtel AVEC présentation des justificatifs et dans la limite de 150 €.

Repas:

Déjeuner et dîner (hors cantine) : seuls sont remboursés les repas AVEC présentation des justificatifs et dans la limite de 30 €

LES REMBOURSEMENTS SONT EFFECTUES APRES PRESENTATION DES JUSTIFICATIFS.

CFDT Recherche EPST - CMS du CNRS - 9, rue Notre Dame des Pauvres 54500 VANDOEUVRE - Tél 06 70 97 37 41 tresorerie@cfdt-recherche-epst.org